



MOSELLE FIBRE

Objet : Adhésion pour la compétence Usages et Services Numériques

COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-313

Le 12 février 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Patrick PIERRE, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Grégoire LEININGER, M. Bernard SIMON

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, M. Jean-Marc REMY, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU la délibération en date du 8 janvier 2024 par laquelle la Commune de CATTENOM a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 19 décembre 2023 par laquelle la Communauté de Communes (CC) de l'ARC MOSELLAN a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 18 décembre 2023 par laquelle la Communauté de Communes (CC) BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 20 décembre 2023 par laquelle la Commune de BOUZONVILLE a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 29 janvier 2024 par laquelle la Commune de ZOUFFTGEN a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 9 janvier 2024 par laquelle la Commune de RETONFEY a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 9 février 2024 par laquelle la Commune de GOIN a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU le rapport n° CSR 2024-313 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 février 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Le développement des infrastructures et services numériques sur le territoire mosellan est un élément crucial pour son développement et son attractivité.

Créé en mai 2015 par le regroupement du Département de la Moselle et de 14 EPCI, le Syndicat mixte ouvert MOSELLE FIBRE a reçu pour 1^{ère} mission le déploiement de cette infrastructure sur le périmètre de ses membres.

Pour les collectivités adhérentes à cette 1^{ère} mission, le Syndicat exerce, en lieu et place de ses adhérents, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le déploiement du réseau FttH sur le périmètre du Syndicat s'est achevé en mars 2021. A date, 160 000 logements disposent d'un accès à un réseau fibre optique sur les communes couvertes par MOSELLE FIBRE, et du choix des 4 grands opérateurs nationaux.

Fort du constat que la transformation numérique du territoire ne peut s'opérer qu'au travers d'une montée en compétence de la population et des collectivités, MOSELLE FIBRE a, en 2021 et 2022, modifié ses statuts pour ajouter de nouvelles missions auprès de ses adhérents et ouvert l'adhésion aux communes et établissements publics locaux en plus de celle des EPCI.

Les EPCI, communes et établissements publics locaux peuvent désormais adhérer à une ou plusieurs missions de la compétence « Usages et Services numériques » (article 3.2 des statuts).

Les communes et intercommunalités ci-dessous ont décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » pour la mission : « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres ».

Nom des membres	Date de la délibération des membres
CATTENOM	08/01/2024
CC ARC MOSELLAN	19/12/2023
CC BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	18/12/2023
BOUZONVILLE	20/12/2023
ZOUFFTGEN	29/01/2024
RETONFEY	09/01/2024
GOIN	09/02/2024

Ces adhésions emportent les conséquences suivantes :

	Montant de la cotisation	Nom du représentant
CATTENOM	654,75 €	M. Bernard DORCHY
CC ARC MOSELLAN	Pas de cotisation supplémentaire	Pas de nouveau représentant
CC BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	Pas de cotisation supplémentaire	Pas de nouveau représentant
BOUZONVILLE	981,50 €	M. Guy OLLINGER
ZOUFFTGEN	500,00 €	M. Nicolas MORIN
RETONFEY	500,00 €	M. Anthony PARMENTIER
GOIN	125,00 €	M. Jean-Marc REMY

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'adhésion des Communauté de communes de l'ARC MOSELLAN, du BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES et les communes de CATTENOM, BOUZONVILLE, ZOUFFTGEN, RETONFEY et GOIN à MOSELLE FIBRE au titre de la compétence usages et services numériques,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

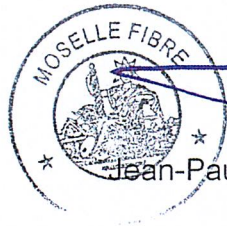
Nombre d'élus participant au vote : 21
Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.

Patrick RISSER